

Séance du 13 juin 2022

DEPARTEMENT

SEINE MARITIME

Date 13/06/2022

Numéro : 2022/28

L'an deux mil vingt deux

et le 13 juin

à 18h30

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni  
au nombre prescrit par la loi,sous la présidence de : **Jacques MENG, le Maire**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14

Date de la convocation
03/06/2022

Date d'affichage
21/06/2022

<b>Mode du vote : ordinaire</b>
---------------------------------

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Préfecture

le	21/06/2022
----	------------

et publication,

du	21/06/2022
----	------------

ou notification

du	21/06/2022
----	------------

Présents :

**Messieurs MENG – BARIL - BOUVET - GILLES – GOSSET – GUERSENT -  
PIEDELEU - SURRE****Mesdames COUSIN – DAVID – DUVAL – GROLLIER – PREY – ROIGNANT****Absents excusés : MME LAURENS- BAUDART****Procurations : MME LAURENS- BAUDART à MME GROLLIER****A été nommée secrétaire : Mme Cousin Martine****Mode du vote : ordinaire****Le Quorum constaté,****OBJET : MOTION SUCRERIE AKS**Ce projet de Motion a été transmis aux élus avant le conseil pour que chacun ai  
le temps de la lire et d'y apporter d'éventuelles modifications :HAROPA PORT a annoncé par la presse du 18 mars 2022 avoir retenu le projet  
d'implantation de la plus grande usine sucrière d'Europe par AKS sur un site  
portuaire de 75 ha entre les communes de MOULINEAUX et GRAND-  
COURONNE, à proximité immédiate de de LA BOUILLE.Les élus locaux de LA BOUILLE, légitimement inquiets des conséquences de ce  
projet colossal, en site urbain de bord de Seine en partie classé pour son  
paysage exceptionnel, ont adopté en conseil municipal du 13 juin 2022 et à  
l'unanimité la motion suivante :La société AKS (Al Khaleej Sugar ), dont le siège se situe à Dubaï, projette de  
construire la plus grande usine d'Europe destinée à transformer de la betterave  
en sucre, en éthanol et en gaz.Le site portuaire choisi par HAROPA-PORT pour accueillir ce projet concerne 75  
ha entre les communes de MOULINEAUX et GRAND-COURONNE à proximité  
immédiate de celle de LA BOUILLE.La production de sucre serait de 800 000 tonnes uniquement destinées à  
l'exportation mondiale.Cette production nécessite la mise en culture intensive de 50 000 ha de  
betteraves dont la viabilité passe par l'utilisation d'insecticides néonicotinoïdes,  
dits tueurs d'abeilles, interdits en Europe depuis 2018 mais autorisés par le  
gouvernement Français par dérogation jusqu'en 2023.Les 4,5 millions de tonnes de betteraves récoltées seront transportées des  
champs vers l'usine par près de 100 000 poids lourds concentrés sur la saison  
d'arrachage de 4 mois.Cette circulation de 1 à 2 semi-remorques par minute et 24h par jour, se  
concentrera sur les accès routiers de Moulineaux et Grand Couronne avec son  
lot de pollutions atmosphériques et sonores pour les populations riveraines.  
Plus graves, les nuisances générées par l'usine elle-même, implantée en zone  
urbaine de la Métropole Rouennaise sont connues en référence aux usines  
similaires, pourtant à taille humaine, déjà existantes en zone rurale :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217601319-20220613-2022-35-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/06/2022

Affichage : 21/06/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



- Le bruit permanent audible jusqu'à LA BOUILLE
- Les odeurs et les fumées se propageant au gré des vents sur tout le territoire et nocives pour la santé publique.
- L'éclairage nocturne permanent nuisible à l'environnement allant à contre-courant de l'extinction partielle des éclairages communaux.
- Les hauteurs démesurées des constructions de cheminées dénaturant le site classé de la Boucle de Roumare et masquant la vue sur Seine des habitations existantes sur les coteaux.

Face à ces inconvénients quels seraient les avantages pour la collectivité ? L'annonce faite de la création de 300 emplois ? C'est oublier les effets de la concurrence frontale avec les 21 sucreries françaises en activité en 2022, générant son lot de fermeture et de licenciement probablement supérieur à 300 postes sur les 6000 emplois directs existants.

La fermeture en 2020 de sucreries proches, l'une à NASSANDRES dans l'Eure et l'autre à CAGNY dans le Calvados sont le résultat d'un marché en crise où l'offre mondiale dépasse la demande.

Alors pourquoi tant d'acharnement à construire cette méga-usine en zone urbaine et pourquoi si loin des champs de production.

La réponse est sans doute dans le reportage national de France Télévision du 2 mai 2022 du magazine FR5 « Sur le front » intitulé « Biocarburants, biogaz : le grand enfumage ? » La commune de La BOUILLE est directement concernée par ce projet industriel dont on connaît les multiples inconvénients sans en percevoir aucun intérêt local ou national.

Aussi, le conseil municipal considérant :

- Que le mandat des élus est d'améliorer le cadre de vie des habitants et non pas l'inverse.
- Que la vie économique communale essentiellement basée sur le tourisme serait fortement dégradée par le projet d'usine AKS.
- Que l'attractivité communale, mise en avant par la participation à l'émission de télévision « Le village préféré des Français » de l'animateur Stéphane BERN, en serait diminuée, avec un effet immédiat de dépréciation des biens immobiliers.
- Qu'il ne s'agit pas de s'opposer au développement de HAROPA-PORT ancré dans notre territoire et source de développement.
- Qu'à l'heure de la COP 21 et des Accords de PARIS, les projets du passé et dépassés ne peuvent plus être acceptés par nos concitoyens.
- Que la recherche d'activités plus durables, plus vertueuses est possible.
- Qu'il faut savoir dire non aux opportunités immédiates nocives pour l'avenir de nos enfants, de notre planète et profitables à une poignée de financiers internationaux hébergés dans des paradis fiscaux.

Face à cette menace profonde que constitue le projet de construction de l'usine AKS, en rive de Seine sur le port de ROUEN, la commune de La BOUILLE, associée aux communes d'Hautot sur Seine, Val de la Haye, Sahurs, Moulineaux et Grand-Couronne se prononce à l'unanimité contre ce projet industriel. Si ce projet devait néanmoins continuer à être instruit, la municipalité de LA BOUILLE se montrera très vigilante et active dans toutes les procédures administratives et judiciaires qui pourraient être engagées.

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte la Motion présentée ci-dessus.**

Accusé de réception - Ministère de l'Énergie

076-217601319-20220613-20220613-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/06/2022

Affichage : 21/06/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

LE MAIRE,